

**« Je suis favorable à une décentralisation totale de la politique de sécurité »**

**Émilie Thérouin, adjointe au maire d'Amiens**

**AISG** : Comment s'organise la police municipale à Amiens ?

**Émilie Thérouin** : La police municipale à Amiens comprend 150 agents dont une moitié d'agents de surveillance de la voie publique. L'année dernière, nous avons redéfini la doctrine d'emploi afin de réévaluer les priorités de ces agents. Nous avons voulu mettre l'accent sur le contact avec la population et faire disparaître la mission d'intervention : la police municipale ne doit pas être une police secours bis, car dans les situations d'urgence, elle n'intervient pas toujours à bon escient. Nous avons donc multiplié par deux les agents dans les quartiers et nous avons supprimé l'unité de prévention qui était composée de deux agents. Aujourd'hui, quasiment tous les agents font de la prévention. Il s'agit pour nous d'avoir des policiers municipaux polyvalents. Nous sommes en train de réfléchir pour voir si nous ne devrions pas faire comme à Toulouse et arrêter les rondes de nuit pour la police municipale. Notre objectif est de nous concentrer sur un travail de proximité. Nous souhaitons rendre un réel service public et nous voyons aujourd'hui qu'au niveau du coût et de l'environnement (avec notamment une baisse des dépenses de carburant), c'est un succès.

**AISG** : Les policiers municipaux d'Amiens sont-ils armés ?

**Émilie Thérouin** : Les policiers sont armés de tonfa [matraque équipée d'une poignée]. Je ne suis pas favorable aux armes de 4e catégorie (armes de tir et de défense, soumise à une autorisation préfectorale). J'assiste dès que je le peux à des entraînements de policiers municipaux et j'ai constaté que les villes n'ont pas les capacités techniques et financières d'accompagner sérieusement la formation des policiers municipaux. Les armes sont aujourd'hui généralisées, il y a un vrai trafic, c'est un fait, mais il ne faut pas que cela soit une excuse pour armer de plus en plus de personnes. Si l'on arme les policiers municipaux, pourquoi ne pas armer les pompiers, puis les médecins qui interviennent dans des cités ? La police municipale n'est pas la police nationale, même si beaucoup de villes ne respectent pas l'esprit de la loi. Si l'on continue dans ce sens, il faudra bientôt mettre des geôles de garde à vue dans les mairies...

**AISG** : Quelles relations entretiennent la police municipale d'Amiens avec la police nationale ?

**Émilie Thérouin** : Une convention de coordination a été signée en juillet dernier et aujourd'hui nous remarquons que les deux polices ne se marchent pas sur les pieds, il y a un réel échange d'informations. La complémentarité se fait sereinement. Notre objectif est d'expliquer cette complémentarité à la population et de détailler les missions de chacun. Nous souhaitons ainsi retisser la confiance entre la population et la police.

**AISG** : Êtes-vous favorable au développement de la vidéosurveillance ?

**Émilie Therouin** : La vidéosurveillance est une arnaque. Elle est présentée comme une solution miracle mais on ne dit pas qu'elle coûte très cher et on n'a pas fixé les priorités de la délinquance à viser. Pour moi, les caméras ne remplaceront jamais les policiers. Amiens, où il y a 48 caméras, est ainsi la caricature de ce qu'il ne faut pas faire. L'information du public sur la vidéosurveillance est inexistante et nous rencontrons de nombreux problèmes techniques. Le ratio entre le coût et l'investissement n'est pas bon.

Pendant qu'on parle de la vidéo, on n'évoque pas les effectifs de la police, la violence qui est partout, les atteintes aux biens et la violence aux personnes qui augmentent. Il faudrait plutôt admettre que le risque zéro n'existe pas et qu'il n'existera jamais, même avec des caméras et que nous devons simplement faire en sorte que ce risque diminue, grâce à des aménagements dans la ville, mais aussi grâce à l'application des sanctions. La vidéosurveillance ne peut lutter contre l'impulsivité des gens. Aujourd'hui, la plupart des problèmes de délinquance sont liés aux trafics de stupéfiants. Pourtant, il y a un silence coupable de l'État, qui laisse la réglementation telle qu'elle est. Il faut être pragmatique et s'attaquer à la législation sur les stupéfiants, plutôt que de parler d'un problème de caméras ou de nombre de policiers. Concernant l'efficacité de la vidéosurveillance, une étude indépendante a été lancée sur la ville d'Amiens en janvier dernier. Nous devrions avoir les résultats début 2011.

**AISG** : Disposez-vous d'une cartographie des zones de délinquance?

**Émilie Thérrouin** : Un diagnostic intercommunal de la sécurité doit être bientôt réalisé. Nous le confronterons à l'implantation de caméras. Les premiers retours que l'on en a sont que nous sommes totalement à côté de la plaque par rapport à l'implantation de caméras qui ne ciblent pas les foyers de délinquance. Il est pourtant nécessaire de faire de la prévention situationnelle. Il faut que les habitants se réapproprient leurs villes. Le dialogue est essentiel entre tous les services de la ville. Nous devons prendre la sécurité comme objet final dans l'évolution de la ville ou d'un quartier. Ainsi, nous essayons de faire comprendre qu'un architecte par exemple est également un acteur de la sécurité, alors que l'État ne se sert pas du tout de ses compétences pour installer les caméras.

**AISG** : Le député Bernard Reynès est chargé en ce moment d'effectuer une mission parlementaire sur la prévention de la délinquance. Il a constaté notamment que la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance est difficilement applicable sur le terrain. Partagez-vous ce diagnostic ?

**Émilie Thérrouin** : Cette loi est effectivement difficilement applicable. Elle a créé une boîte à outils, mais aujourd'hui la justice, l'éducation nationale manquent autour de la table pour faire avancer les choses. Le principal problème est de réunir tous les services de l'État. Ainsi, les conseils généraux ont souvent du mal à assumer leur part de responsabilité dans la prévention de la délinquance. Il manque également le juge d'application des peines. Il est important par exemple que l'application de la sanction et les suites données à cette sanction soient signalées aux services de la mairie et aux différents acteurs. Aujourd'hui, les magistrats restent entre eux, il faut qu'ils soient remis dans la boucle. La loi de 2007 a également obligé les villes à travailler avec la police. Mais dans les écoles de police, on n'apprend pas à travailler avec la police municipale ni avec les maires.

Ce qui manque aux collectivités pour appliquer cette loi, c'est l'ingénierie. Il existe une boîte à outils et il faudrait que le maire se débrouille avec ça. On ne fait pas en sorte que les acteurs

se connaissent, qu'ils sachent comment travaillent les autres. Chacun doit sortir de sa bulle.

**AISG** : Qu'avez-vous pensé de la circulaire demandant aux préfets de recenser les initiatives prises par les maires en matière de prévention de la délinquance ?

**Émilie Théroüin** : Avec cette circulaire, nous avons l'impression de faire des devoirs, comme à l'école, avec des notes et des appréciations. Nous avons fait le bilan avec le préfet et ce dernier a été surpris de voir ce qui n'avait pu se faire à cause de ses propres services et des blocages qu'avait pu générer l'administration. La circulaire nous a donc permis de faire un bilan, ce qui était positif. Le préfet était plutôt gêné par cette circulaire, car il est, dans les faits, partenaire des CLSPD, et là il devait procéder à l'interrogatoire des maires.

**AISG** : Que pensez-vous de la proposition du FFSU, de l'association Ville et banlieue et de l'AMGVF d'organiser une table ronde État-collectivités sur la sécurité ?

**Émilie Théroüin** : Je n'envisage pas une réunion publique mais une séance avec les collègues de la Justice et de l'Intérieur, de la Politique de la Ville et les responsables des associations. C'est au Premier ministre de chapeauter le tout, de façon sereine et sans caméras. Nous n'avons aucune donnée sur la délinquance réelle, mais nous avons un jeu de chiffres. Il faut réaliser des enquêtes de victimation pour avoir des chiffres beaucoup plus fiables, ce qui serait plus sain qu'une simple bataille de chiffres. Le problème de la répartition des effectifs, c'est qu'elle n'est pas en adéquation avec la délinquance. Il faut que l'on partage un diagnostic au niveau local, que l'on fixe des priorités, car nous n'avons pas toutes les clés. Je suis favorable à une décentralisation totale de la politique de sécurité pour coller à la réalité du terrain.

**AISG** : Comment cette décentralisation pourrait-elle se mettre en place ?

**Émilie Théroüin** : Il y a une incohérence entre le souhait du recentrage de la police nationale et sa décentralisation. On doit se demander si les objectifs de la police d'Amiens par exemple doivent être ceux définis par ceux de la direction centrale de la police nationale. Le gouvernement a par exemple lancé l'opération tranquillité seniors et la police a dû tout arrêter pour mener cette opération. En centralisant la politique de sécurité, on part du principe qu'on a tous les mêmes problèmes. Je pense pourtant que le diagnostic de prévention de la délinquance doit porter sur un bassin de délinquance. La répartition des pouvoirs doit être équitable au niveau régional ou local, tout ne doit pas peser sur le maire. Le rôle de l'État serait alors simplement de vérifier si cette répartition fonctionne bien. Aujourd'hui, on part tous avec les mêmes outils, alors que l'on n'a pas réajusté les constats et affiné les diagnostics. Les policiers se sentent instrumentalisés à tout niveau par le politique et n'ont pas les moyens pour faire face au phénomène de guérilla urbaine qui se développe.

*Contact : Mairie d'Amiens, Émilie Théroüin, adjointe au maire, 03 22 97 43 10, [e.therouin@amiens-metropole.com](mailto:e.therouin@amiens-metropole.com)*